

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Coopératives Forestières s'engagent aux côtés de la FNEDT pour assurer un avenir durable aux forêts françaises

La Charte de vitalité économique et sociale des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) a été signée entre l'UCFF-Les Coopératives Forestières et la FNEDT le 21 février 2024. Après la FNCOFOR et l'ONF, c'est un pas supplémentaire pour assurer un avenir durable aux forêts françaises et aux acteurs qui les entretiennent.

Paris, le 5 mars 2024 - « La charte de vitalité économique et sociale des ETF propose un cadre contractuel clair, visible et respecté de tous », se félicite le Président de l'UCFF, Bertrand Servois qui poursuit : « Coopératives forestières et ETF sont complémentaires. Nous avons besoin des femmes et des hommes, des compétences et des machines pour faire vivre nos forêts ». L'UCFF marque ainsi sa volonté de participer davantage encore à la structuration de la relation contractuelle avec les entrepreneurs de travaux forestiers.

« Dans certaines régions, il manque des ETF et elles peinent à recruter. Les entrepreneurs ont besoin de perspectives à moyen terme, de visibilité sur leur carnet de commandes pour investir », confirme Gérard Napias, Président de la FNEDT. Aux côtés de Robert Dieudonné, Président de la Commission Forêt de la FNEDT, Gérard Napias s'associe à Bertrand Servois pour rappeler la nécessité de défendre les travaux en forêt qui restent la cible d'actes de vandalisme, malgré l'attention portée par les professionnels à la protection de la biodiversité et des sols.

Après une première signature avec le président de la FNCOFOR, en présence du ministre de l'Agriculture au salon Euroforest en juin 2023, puis avec la directrice générale de l'ONF au Salon des maires fin 2023, l'implication de l'UCFF confirme cet élan pour la mise en place de bonnes pratiques qui répondent aux enjeux de santé et de sécurité des collaborateurs, au devoir de vigilance de chacun des acteurs et à la pérennisation des relations commerciales dans le respect de la réglementation, autant d'impératifs pour une gestion durable des forêts. Les coopératives forestières représentent les plus gros volumes de bois mobilisés dans les forêts privées, soit 38 400 chantiers par an et 2,1 millions d'hectares de forêts gérées.

Contact presse FNEDT - Agence Ressources de la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Benoît Moureaux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - bmoureaux@agence-rdn.com



Contact presse UCFF

Nicolas JOBIN - 06 88 75 97 39 - njobin@lescooperativesforestieres.fr

À propos de la FNEDT - Créée en 1922, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle représentative des 22 000 entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETARF). Elles emploient 147 000 actifs permanents et occasionnels. Près de 7 000 entreprises de travaux forestiers (ETF) réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes.

À propos de l'UCFF - L'Union de la Coopération Forestière Française rassemble les 13 coopératives forestières réparties sur l'ensemble du territoire. Les Coopératives Forestières regroupent 119 000 adhérents producteurs forestiers. Elles les accompagnent dans la gestion de 2,1 millions d'hectares de forêts, la récolte-commercialisation de 7,6 millions de m³ de bois par an (soit 20 % de la production nationale) et représente 30 % du reboisement en France. Les Coopératives Forestières emploient 1 300 salariés.



*De gauche à droite : Gérard Napias,
Bertrand Servois - crédit FNEEDT*



*De gauche à droite : Robert Dieudonné,
Gérard Napias, Bertrand Servois - Crédit UCFF*

Téléchargement des photos : <https://we.tl/t-UCMf4xq3mo>